

1. IDENTITE DU DEMANDEUR

Tableau n°1. Identité du demandeur

Nom du Gérant	DUCROCQ Philippe
Forme juridique	SARL La MARGUERITE
Adresse du siège social	65 rue d'Esgranges – 62650 BEZINGHEM
Téléphone	06 84 21 61 31
Code NAF	3821Z
SIRET	80236334100024
Signataires de la demande	M. DUCROCQ Philippe

La SARL La MARGUERITE regroupe 8 exploitations agricoles, soit 12 exploitants :

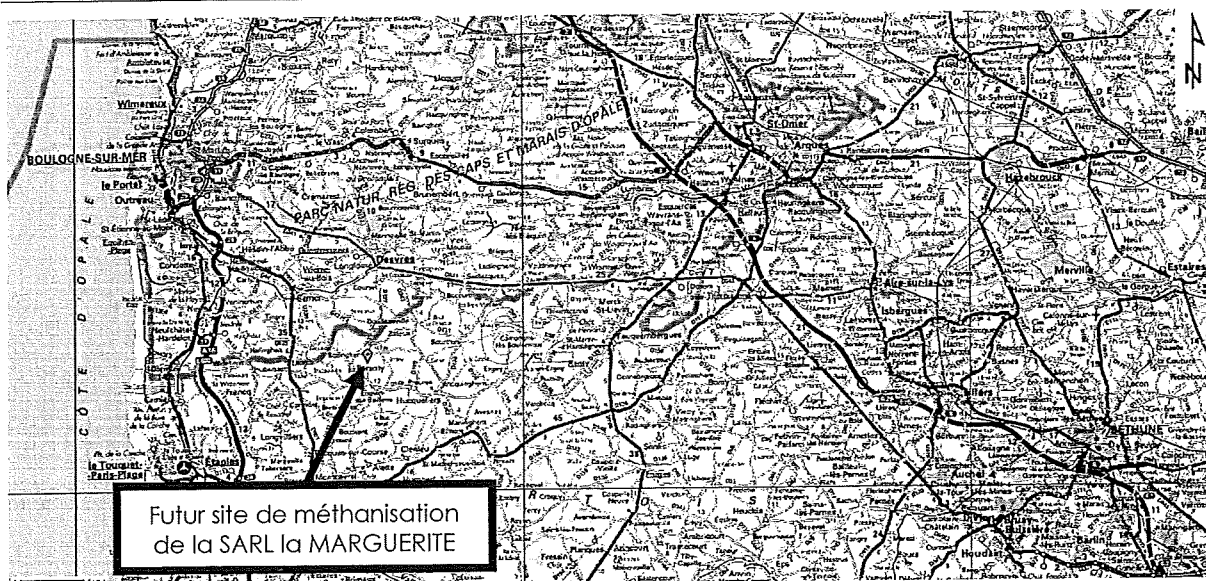
- L'exploitation individuelle DUCROCQ Philippe,
- Le GAEC d'Esgranges
- L'exploitation individuelle Alain CHIVET,
- Le GAEC du Mont du Sang,
- L'exploitation individuelle Sébastien REGNIER,
- L'exploitation individuelle Didier LELEU,
- L'exploitation individuelle Olivier BIZET,
- L'exploitation individuelle Philippe SENESCHAL.

2. LOCALISATION DE LA FUTUR INSTALLATION

2.1 Position géographique

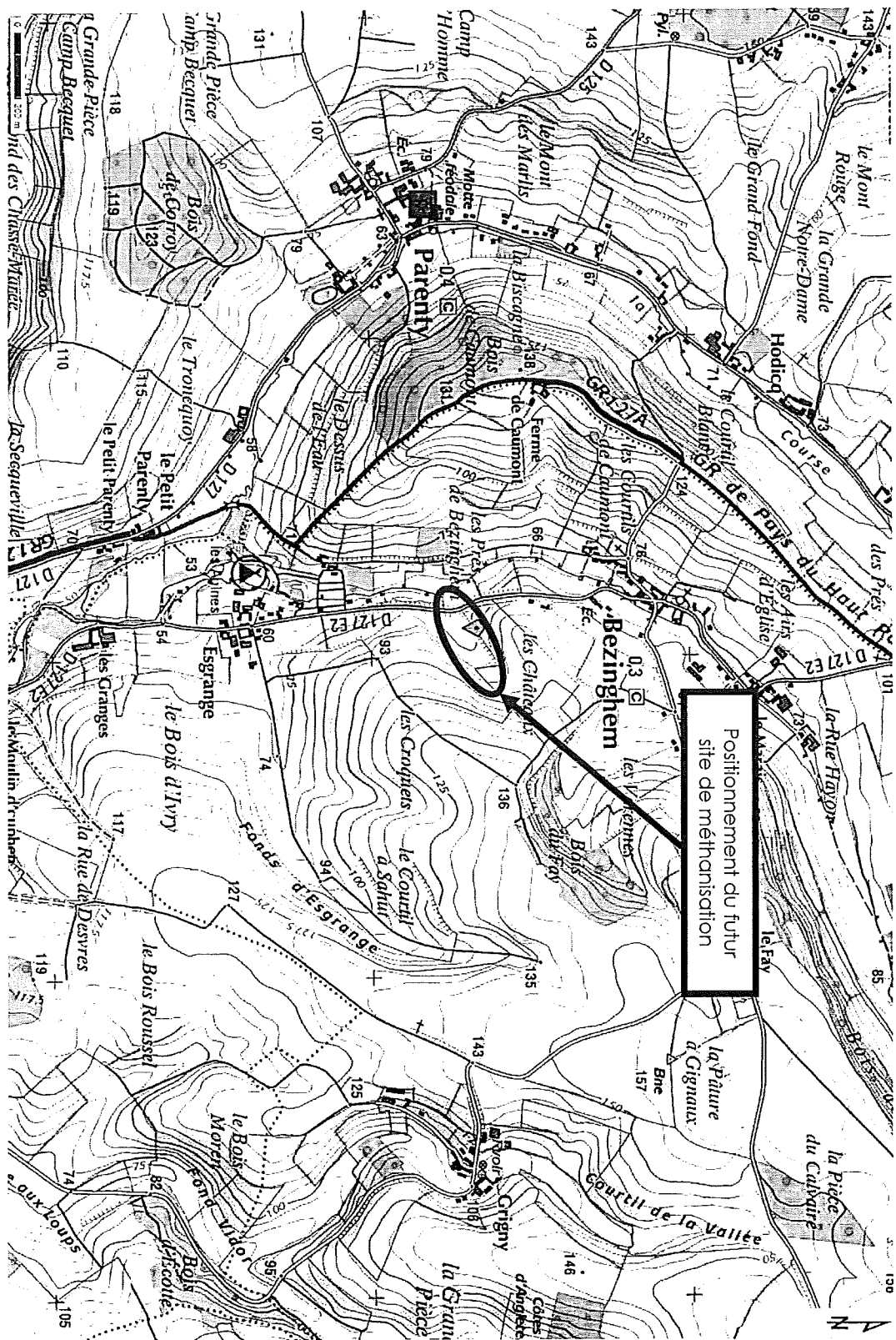
Le futur site de méthanisation de la société La MARGUERITE se situera à BEZINGHEM, dans le département du Pas-de-Calais, à environ 58 km à l'Ouest de Béthune, 74 km au Nord-Ouest d'Arras et 20 km au Sud-Est de Boulogne-sur-Mer.

Cartographie n°1. Positionnement géographique du futur site de Méthanisation de la société La MARGUERITE (Source : Géoportail)



Futur site de méthanisation
de la SARL la MARGUERITE

Cartographie n°2. Positionnement géographique du futur site de méthanisation de la société La MARGUERITE (Source : Géoportail)



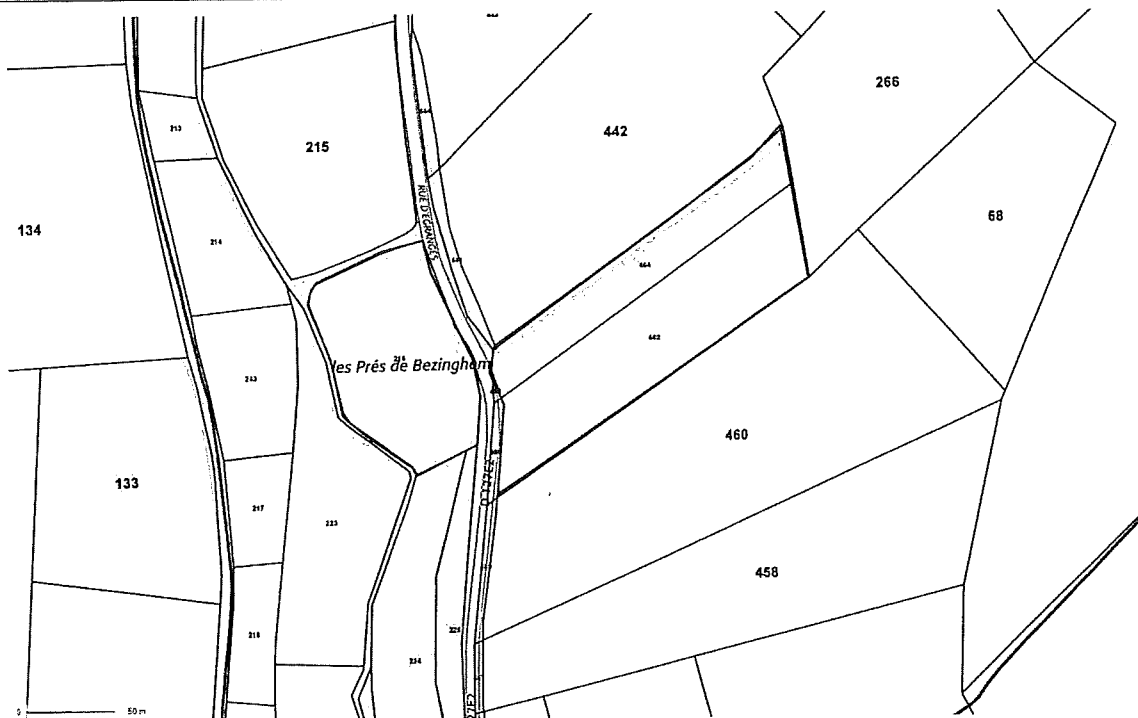
Studeis

IC1201

EUR1 AU CAPITAL DE 10 000 € - RCS Mâcon - SIRET : 502 425 986 00036 - APE 7490B
Agence Nord : 46, rue de la Plaine - 59780 Comphin en Pévèle
Agence Sud-Est : 170 Rue Branly - 71 000 Mâcon - Tél 03.85.38.57.35 - Fax 09.70.63.02.98 - www.studeis.fr

La figure ci-après permet d'identifier les parcelles cadastrales concernées par le projet.

Figure 1. Localisation des parcelles cadastrales (Source : Géoportail)



L'extrait de la carte au 1/25 000^{ème} rappelle l'implantation du site dans le contexte local (**annexe 1**).

L'**annexe 2** présente le voisinage du site dans un rayon de 150 mètres des limites de propriété.

Le futur site de méthanisation sera localisé :

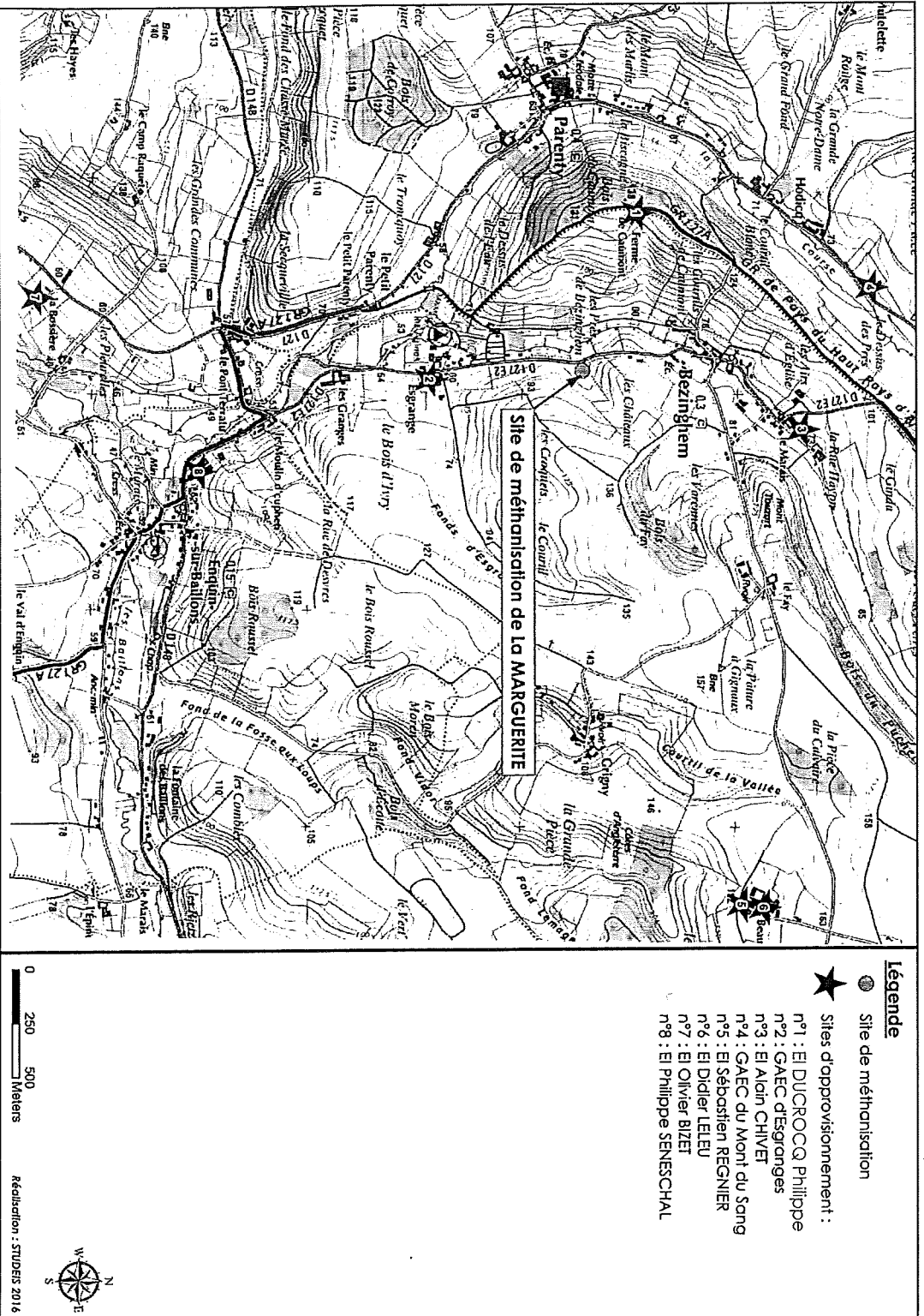
- À l'Ouest de la commune de BEZINGHEM, à 380 m du centre du village,
- À environ 517 m à l'Est de la commune de PARENTY,
- À environ 1,1 km au Nord-Ouest de la commune d'ENQUIN-SUR-BAILLONS,
- À environ 1,4 km au Nord de BEUSSENT,
- À environ 1,4 km au Sud de la commune DOUDEAUVILLE,
- À environ 2,2 km à l'Ouest de la commune de PREURE.

Les sites des exploitations agricoles approvisionnant l'unité de méthanisation se trouvent sur les communes de :

- BEZINGHEM pour :
 - o L'exploitation individuelle DUCROCQ Philippe (n°1),
 - o Le GAEC d'Esgranges (n°2),
 - o L'exploitation individuelle Alain CHIVET (n°3),
 - o L'exploitation individuelle Sébastien REGNIER (n°5),
 - o L'exploitation individuelle Didier LELEU (n°6),
- PARENTY pour le GAEC du Mont du Sang (n°4),
- BEUSSENT pour l'exploitation individuelle Olivier BIZET (n°7),
- ENQUIN-SUR-BAILLONS pour l'exploitation individuelle Philippe SENESCHAL (n°8).

La carte ci-après localise les sites d'approvisionnement et le futur site de méthanisation.

Cartographie n°3. Emplacement du futur site de méthanisation et des exploitations agricoles approvisionnant ce futur site



Studeis

EURL AU CAPITAL DE 10 000 € - RCS Mâcon - SIRET : 502 425 986 00036 - APE 7490B

Agence Nord : 46, rue de la Plaine - 59780 Camphin en Pévèle

Agence Sud-Est : 170 Rue Branly - 71 000 Mâcon - Tél 03.85.38.57.35 - Fax 09.70.63.02.98 - www.studeis.fr

3. DESCRIPTION, NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES

Les paragraphes qui suivent présentent une synthèse des éléments du chapitre B.

3.1 Description du projet

Le site de méthanisation de la société La MARGUERITE se situera sur la commune de BEZINGHEM. Le projet, objet de la présente demande d'enregistrement, consiste en la création d'une installation de méthanisation agricole qui servira à valoriser les effluents de 8 exploitations agricoles et des déchets-verts de la commune de BEZINGHEM.

Les objectifs de cette installation sont multiples :

- Améliorer la gestion des effluents d'élevage des exploitations agricoles,
- Valoriser localement les déchets verts des collectivités,
- Consolider l'emploi sur les 8 exploitations à l'origine du projet et créer un emploi sur le site de méthanisation,
- Réduire la consommation d'engrais minéraux des exploitations agricoles du projet à travers la collecte de matières organiques extérieures aux exploitations (déchets verts et sous-produits d'industries environnantes) et la minéralisation et la conservation des nutriments des effluents d'élevage collectés,
- Produire de l'électricité issue de ressources renouvelables,
- Produire et vendre des micro-algues (la spiruline), un aliment à forte valeur ajoutée, grâce à la chaleur co-générée par l'installation de méthanisation.

Le projet comprend la construction :

- De silos béton pour le stockage des matières solides entrantes,
- D'une fosse pour le stockage des effluents liquides entrants,
- D'un digesteur et d'un post digesteur,
- D'un stockage pour le digestat liquide,
- D'un local technique,
- D'une dalle de stockage du digestat solide
- D'une dalle d'incorporation de substrat dans le digesteur,
- D'un local électrique et d'un local chaufferie,
- D'une fosse pour la défense incendie.

3.2 Historique

La société La MARGUERITE a été créée en 2014 par 12 exploitants agricoles (soit 8 exploitations) dans le but de construire une unité de méthanisation afin d'optimiser la gestion des effluents d'élevages issus de leurs exploitations agricoles.

3.3 Nature et volume des activités

L'unité de méthanisation de la société La MARGUERITE permettra de valoriser 21 334 tonnes de matières par an. Les intrants prévus pour l'exploitation de l'installation de méthanisation sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau n°1. Quantités d'intrant prévues

Intrants	Quantités (t/an)
Lisiers	
Lisier de bovins	7 160
Lisier de porcs d'engraissement	1 560
Fumiers	
Fumier de bovins	6 535
Fientes	
Fientes de volailles	454
Autres déchets végétaux	
Déchets végétaux (maïs, pomme de terre)	1 250
Déchets verts	4 375
TOTAL GENERAL	21 334 t/an

Le total de tonnes d'intrants prévus est de 21 334 tonnes soit 58 tonnes d'intrants par jour en moyenne.

La méthanisation est un procédé biologique naturel permettant la dégradation de la matière organique par une fermentation anaérobie. Cette dégradation des effluents conduit à la production de biogaz et de digestat.

Le digestat est le résidu de la matière organique dégradée. C'est un liquide ou un solide dont la teneur en éléments fertilisants est intéressante pour les cultures. Il sera valorisé en tant qu'engrais organique sur les cultures des exploitants agricoles en remplacement du fumier, du lisier ou d'engrais chimiques. La production attendue de digestat est estimée à 17 000 m³ par an.

Le biogaz, composé essentiellement de méthane, est une source d'énergie valorisable grâce à son pouvoir calorifique intéressant. Il est valorisé par combustion dans un moteur de cogénération pour produire :

- de l'électricité qui sera vendue à EDF : 3 780 000 kWatt par an,
- de la chaleur : 3 612 000 kWatt par an. Cette chaleur sera utilisée pour :
 - o maintenir les cuves du procédé de méthanisation en température,
 - o chauffer des bassins de production de spiruline,
 - o chauffer le camping « les AULNES »,
 - o chauffer les locaux publics de la commune de BEZINGHEM (école, salle des fêtes et cantine).

La puissance électrique de ce moteur sera de 500 kW. Le moteur de cogénération ne consommera que du biogaz produit par l'installation de méthanisation.

4. NOMENCLATURE DE L'INSTALLATION

4.1 Nomenclature

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des rubriques Installations Classées auxquelles les activités du site sont susceptibles d'être soumises.

Tableau n°2. Nomenclature de l'installation

Désignation des activités	Rubrique	Identification du site	A/E/D/D C/NC ¹	Rayon d'affichage	Communes concernées
ICPE					
Méthanisation de déchets non dangereux ou de matière végétale brute : 1 - Méthanisation de matière végétale brute, effluents d'élevage, matières stercoraires, lactosérum et déchets végétaux d'industries agroalimentaires : b) La quantité de matières traitées étant supérieure ou égale à 30 t/j et inférieure à 60 t/j	2781-1-b)	Site	E	1 km	BEZINGHEM PARENTY
Moteur de cogénération de 500 kW (puissance totale) et chaudière de 500kW pour une production électrique et de chaleur, utilisant exclusivement le biogaz produit par l'installation de méthanisation précitée	2910-C-2	Site	E	1 km	BEZINGHEM PARENTY
Loi sur l'eau					
Rejet des Eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol	2.1.5.0	Site	NC	NC	NC

La société La MARGUERITE est donc soumise à :

- Enregistrement pour la rubrique 2781-1-b), par la méthanisation de 60 tonnes d'intrants par jour,
- Enregistrement pour la rubrique 2910-C-2, par la présence de cogénérateur d'une puissance totale supérieure à 0,1 MW.

Remarque : La société La MARGUERITE utilise l'eau du réseau public pour l'alimentation de l'intégralité du site de méthanisation.

4.2 Communes concernées

Conformément à l'article R512-46-11 du code de l'environnement, les communes concernées, à qui sera envoyé un exemplaire de la demande et du dossier d'enregistrement, sont celles dont une partie du territoire est comprise dans un rayon d'un kilomètre autour du site de la SARL, de même que les communes dont le territoire est concerné par une ou des parcelles du plan d'épandage.

¹ A : Autorisation, E : Enregistrement, DC : Déclaration soumis à contrôle, D : Déclaration, NC : Non concerné

Le tableau suivant synthétise l'ensemble de ces parcelles.

Tableau n°3. Parcelles concernées par la demande d'enregistrement

Liste de communes	Appartenance au rayon de 1 km autour du site de méthanisation – cogénération et de production de spiruline de la société La MARGUERITE	Appartenance au plan d'épandage
BECOURT ✓		x
BEUSSENT ✓		x
BEZINGHEM	x	x
BOURTHES ✓		x
CARLY ✓		x
COURSET ✓		x
DOUDEAUVILLE ✓		x
ENQUIN-SUR-BAILLONS ✓		x
EMBRY ✓		x
HERLY ✓		x
INXENT ✓		x
LONGFOSSE ✓		x
PARENTY ✓	x	x
RIMBOVAL ✓		x
RUMILLY ✓		x
SAMER ✓		x
VERCHOCQ ✓		x
WIERRE-AU-BOIS ✓		x

8 dossiers Papiers

18 - 2
116 CD